

Intitulé du projet : ERPDIVOIRE - Appui à l'élaboration de l'Emission Reductions Program Document (ERPD) du programme juridictionnel REDD+ de la Côte d'Ivoire

Lieu(x) de l'action	Coût de l'action	Rôle dans l'action	PTF - Partenaires techniques et financiers	Dates
Côte d'Ivoire	33 100 €	Assistance technique	ONFI - Office National des Forêts International, Secrétariat Exécutif Permanent REDD+	avril 2017 - décembre 2018

Objectifs et résultats de l'action

Objectifs principaux

Le Programme de Réduction des Emissions (PRE) du Parc National de Taï est la première étape de la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ engagée par la République de Côte d'Ivoire (RCI). Son objectif est d'atteindre un volume total de réduction d'émissions de l'ordre de 28 millions de tonnes de CO2 d'ici 2025, dans les régions de Cavally, Nawa, San Pédro, Guémon et Gboklè (4,3 millions d'hectares, dont 2,7 millions d'hectares de forêts). Le Gouvernement souhaite pouvoir valoriser ces efforts de réduction de la déforestation à travers la vente de crédits carbone au Forest Carbon Partnership Facility (FCPF) géré par la Banque mondiale. L'acceptation de ce programme par le FCPF pourrait alors ouvrir à un achat de près de 83 millions de dollars de crédits carbone générés.

Objectifs spécifiques

Appuyer le cabinet ONF International, mandaté par le Gouvernement de la RCI, dans l'élaboration de l'ERPD du PRE du Parc National de Taï pour accéder au FCPF, et proposer un modèle innovant de financement du programme qui permette l'inclusion des différentes parties prenantes de sa zone (co-financement).

Bénéficiaires

Le gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et en particulier le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD), la Commission Nationale REDD+ (CN-REDD+) et son Secrétariat Exécutif Permanent (SEP-REDD+).

Résultats

- R1.** Soumission acceptée par le FCPF de l'ERPD relatif au PRE du Parc National de Taï
- R2.** Adoption d'un mécanisme financier innovant pour la mise en œuvre du programme

Activités

- A1.** Appui à la conceptualisation de l'ERPD dans son ensemble et de son cadre logique, en accord avec la stratégie nationale REDD+ et avec les initiatives existantes
- A2.** Coordination des parties prenantes en tant que représentation locale de la mission d'experts ERPD en Côte d'Ivoire, avec facilitation des consultations bilatérales et des ateliers
- A3.** Pilotage des sections relatives à l'analyse des causes et agents de la déforestation et assistance technique sur la conception des chapitres liés à la définition des activités du programme (actions menant aux réductions d'émissions), aux arrangements institutionnels et au budget
- A4.** Réalisation d'une synthèse des initiatives et des leçons apprises du secteur privé et proposition d'adaptation de ces initiatives pour le développement d'un modèle innovant permettant d'inclure l'ensemble des parties prenantes de la zone du programme dans son financement